

Échange de lettres entre Mme Madeleine Joubert, secrétaire générale de l'Institut canadien de l'éducation des adultes, et M. Jean-Marie Martin, président du Conseil supérieur de l'éducation, qui aborde le sujet de la création d'une commission de l'éducation des adultes (1964).

Source :

Conseil supérieur de l'éducation (1964). *Cahier-dossier 6-10*, documents soumis en vue de la 8^e réunion du Conseil supérieur de l'éducation tenue à Montréal les 10 et 11 décembre 1964.

ICEA

Institut Canadien d'Éducation des Adultes

3425 ST-DENIS, MONTREAL 18 - VICTOR 2-2766

Montréal, le 30 octobre 1964.

Monsieur Jean-Marie Martin,
Président,
Conseil Supérieur de l'Éducation,
Ministère de l'Éducation,
Hôtel du Gouvernement,
QUEBEC 4, - Québec.



Monsieur le Président,

Au mois de juillet dernier, à la suite d'une première étude du rapport du Comité Ryan, l'Institut Canadien d'Éducation des Adultes soumettait un mémoire à l'Honorable Paul Gérin-Lajoie.

Dans ce document, l'I.C.E.A. insistait sur certaines priorités à établir et tout spécialement sur les structures supérieures de l'éducation des adultes qui, selon nous, devraient être conçues dans l'optique d'un département spécial ou direction générale.

Etant donné l'importance de la question nous croyons bon, aujourd'hui, de soumettre à l'attention des membres du Conseil Supérieur de l'Éducation, dont vous assumer la présidence, copie du mémoire de l'I.C.E.A.

... /

MEMOIRE

Espérant, Monsieur le Président, que le Conseil sera en mesure de l'étudier dans un avenir prochain, nous vous prions d'agréer avec l'assurance de notre collaboration l'expression de notre considération distinguée.

DE
Madeleine Joubert

L'INSTITUT CANADIEN DE MEDIATION
DES ADULTES

Madeleine Joubert,
Secrétaire générale
de l'I.C.E.A.

MJ/ng

pièce jointe

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

SAINT-JEAN D'ÉDUCATION ET DE RECHERCHE

JANUARY 1961

MEMOIRE

DE

L'INSTITUT CANADIEN D'EDUCATION

DES ADULTES

AU

MINISTERE DE L'EDUCATION

FAISANT SUITE A L'ETUDE DU RAPPORT DU COMITE RYAN

Juillet 1964

En février 1962, le Ministre de la Jeunesse mettait sur pied un comité d'étude sur l'éducation des adultes.

Le rapport de ce comité, daté de février 1964, parvint à l'I.C.E.A. le 21 mai suivant, soit le jour même de l'Assemblée générale annuelle de l'Institut.

Il faut alors unanimement recommandé que tous les membres de l'I.C.E.A., en particulier le Comité exécutif, procèdent à l'étude du rapport Ryan et fassent connaître leurs points de vue sur les diverses questions soulevées.

Dans les pages qui suivent, les membres du Comité exécutif de l'Institut Canadien d'Education des Adultes ont l'honneur de soumettre à l'Honorable Paul Gérin-Lajoie le résultat d'une première réflexion. Ils se permettent d'insister surtout sur certaines recommandations qu'ils jugent de caractère plus urgent, étant donné qu'il est logiquement impensable que le Québec puisse tout entreprendre à la fois, et immédiatement, dans le domaine de l'éducation des adultes.'

L'I.C.E.A. se réserve par la suite le privilège de revenir sur quelques autres aspects du rapport qui pourront être approfondis avec le temps par les divers comités de travail de l'Institut.

* * * * *

L'Exécutif de l'I.C.E.A. tient d'abord à souligner son accord de principe sur l'ensemble des recommandations du rapport Ryan dont l'optique et le contenu rejoignent sensiblement ceux du Mémoire de l'Institut soumis à la Commission Parent. Ainsi, il apparaît indispensable dans le contexte de notre société québécoise que la philosophie de l'éducation englobe une nouvelle dimension et que l'on mette tout en oeuvre pour que l'éducation des adultes reçoive un traitement adéquat.

En étudiant le rapport Ryan, l'I.C.E.A. a pris en considération les nouvelles structures du Ministère de l'Education et l'action gouvernementale actuelle en matière d'éducation des adultes. Cette action et les besoins les plus urgents de la population, que l'expérience de ces dernières années a permis de déceler, amènent l'I.C.E.A. à suggérer au gouvernement certains choix prioritaires quant à la suite à donner aux recommandations du rapport Ryan.

Ces priorités concernent les points suivants:

- 1° les structures supérieures de l'éducation des adultes;
- 2° la formation académique générale;
- 3° l'éducation non-formelle.

1 - LES STRUCTURES SUPERIEURES

a) Direction générale de l'éducation des adultes

Dans son mémoire à la Commission Parent l'I.C.E.A. a déjà beaucoup insisté sur la nécessité de créer un département spécial d'éducation des adultes et

d'y établir une coordination avec tous les autres services. On ne doit pas oublier en effet que l'éducation des adultes se retrouve à tous les niveaux, depuis le primaire jusqu'au supérieur, et qu'elle dépasse même l'enseignement proprement académique.

C'est pourquoi l'I.C.E.A. appuie fortement la recommandation du rapport Ryan à l'effet de créer, à même les structures du Ministère et parallèlement, une DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION DES ADULTES (ce que le rapport Ryan désigne par les termes "service d'éducation des adultes": cf. p. 104 - organigramme; p. 139 - par. 237).

b) Commission de l'éducation des adultes

Avec le Comité Ryan, et prolongeant ainsi un souhait exprimé à la Commission Parent, l'I.C.E.A. recommande que le gouvernement établisse dès maintenant une COMMISSION DE L'EDUCATION DES ADULTES rattachée au Conseil Supérieur de l'Education (ce que le rapport Ryan désigne sous le nom de "Conseil consultatif": cf. p. 110 - organigramme; p. 142 - par. 240).

2 - LA FORMATION ACADEMIQUE GENERALE

L'I.C.E.A. croit que l'effort premier de la DIRECTION GENERALE doit tendre à combler dans la formation primaire et secondaire des adultes les carences actuelles appelées toutefois à diminuer, au cours des ans, avec le niveau plus élevé de scolarité et le renouvellement des programmes d'études. On ne saurait trop insister sur la nécessité présente de récupération scolaire et de réadaptation professionnelle.

a) Les commissions scolaires régionales

Les commissions scolaires régionales sont l'endroit tout désigné pour tenter les premières expériences d'éducation des adultes. Etant donné qu'elles sont à se construire, à s'équiper, l'I.C.E.A. souhaiterait que l'on prévoie immédiatement l'adaptation des locaux et de l'équipement aux adultes et que l'on s'emploie à sensibiliser les responsables des commissions scolaires aux problèmes comme aux besoins de cette catégorie d'élèves (cf. Rapport Ryan - p. 138 - par. 164).

b) Les écoles indépendantes

Avec le rapport Ryan, l'I.C.E.A. reconnaît l'existence des écoles privées pour adultes qui doivent être soumises aux mêmes obligations et avoir droit aux mêmes avantages et privilèges que les écoles publiques correspondantes. La publication annuelle, par le gouvernement, d'un bottin des écoles dûment accréditées permettrait au public d'obtenir les renseignements auxquels il a droit et de faire un choix judicieux en toute connaissance de cause (cf. Rapport Ryan - p. 127 - par. 223; p. 130 - par. 228; p. 125 - par. 221 - 1).

c) La formation des professeurs

En attendant qu'il soit possible de mettre sur pied une école de formation pour professeurs spécialisés en éducation des adultes, l'I.C.E.A. souhaiterait que le gouvernement se penche tout de suite sur le problème en favorisant l'organisation de stages de courte durée à l'intention de professeurs manifestant de l'intérêt pour ce secteur d'enseignement ou ayant déjà acquis une certaine expérience (cf. Rapport Ryan - p. 125 - par. 221 - 5).

d) L'adaptation des programmes

L'I.C.E.A. fait sienne la recommandation du rapport Ryan à l'effet de poursuivre les efforts d'adaptation des programmes aux adultes et insiste pour qu'on y tienne compte des hiatus qui existent par suite de la formation de base donnée antérieurement à cette catégorie particulière d'élèves (cf. Rapport Ryan - p. 125 - par. 221 - 5 et 6).

3 - L'EDUCATION NON-FORMELLEa) Subventions gouvernementales

Comme le laisse entendre le rapport Ryan, l'I.C.E.A. reconnaît que l'autonomie des organismes privés doit être préservée en ce qui concerne l'éducation non-formelle des adultes. Toutefois le rôle du gouvernement est de subventionner ces organismes selon des critères qu'il est urgent d'établir. L'I.C.E.A. offre sa collaboration pour l'établissement de ces critères (cf. Rapport Ryan - p. 131 - par. 229 - 39 - 40).

b) Formation pour le changement social

L'I.C.E.A. souhaite que le Ministère favorise au plus tôt la création d'une institution spécialisée dans la formation d'animateurs sociaux en vue de permettre à ceux-ci de s'initier aux techniques d'aménagement des collectivités. Le gouvernement devrait subventionner cette institution qui serait tant à son service qu'à celui des organismes privés qui en ont besoin.

Madeleine Joubert,
Secrétaire générale
de l'I.C.E.A.



Institut Canadien d'Éducation des Adultes

1015 ST DENIS, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 2R1

Québec, le 17 novembre 1964.

Mademoiselle Madeleine Joubert,
Secrétaire générale,
Institut canadien de l'éducation
des adultes,
3425, St-Denis,
Montréal 18, P.Q.



Chère mademoiselle,

Je vous remercie d'avoir eu l'obligeance
de nous faire parvenir un nombre suffisant de copies de
la première étude que vous avez faite du rapport du
Comité Ryan.

C'est avec plaisir que je vais transmettre,
à chacun des membres du Conseil, un exemplaire de votre
document. Cette question de l'éducation des adultes est,
de l'avis du Conseil, extrêmement importante, et dès que
nous aurons terminé notre travail de mise en place, il
est certain que ce sera l'un des principaux problèmes
qui fera l'objet d'études et de la considération du Conseil.

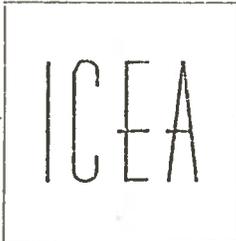
Veillez agréer, chère mademoiselle,
l'expression de ma haute considération.

Le Président,

JMM:zp

J.-M. Martin

(A8-4)



Institut Canadien d'Education des Adultes

3425 ST-DENIS, MONTREAL 18 - VICTOR 2-2766

Montréal, le 7 décembre 1964.

M. Jean-Marie Martin,
Conseil Supérieur de l'Education,
Hôtel du Gouvernement,
QUEBEC.



Cher monsieur Martin,

Je vous remercie beaucoup de votre lettre du
17 novembre dans laquelle vous rappelez l'intérêt du Conseil
Supérieur de l'Education envers l'éducation des adultes, souli-
gnant en même temps "que ce sera l'un des principaux problèmes
qui fera l'objet d'études et de la considération du Conseil".

Croyez bien que les membres du Conseil d'admi-
nistration de l'ICEA sont très sensibles à ce témoignage de votre
part et de celle de vos collègues. Aussi, m'ont-ils priée de
vous transmettre le contenu d'une résolution votée à l'unanimité,
lors de la réunion du 23 novembre dernier, et qui se lit comme
suit:

"vu l'importance de l'éducation des adultes et
l'urgence de se pencher sur les problèmes qui lui
sont particuliers, l'ICEA estime que le Conseil
Supérieur de l'Education doit au plus tôt mettre
sur pied une Commission de l'Education des Adultes".

Je vous remercie à l'avance de l'attention que
vous ne manquerez pas d'apporter à notre requête et j'ose espérer
que les membres du Conseil Supérieur de l'Education y donneront
suite très prochainement.

Veillez agréer l'expression de ma considération
distinguée.

Madeleine Joubert (handwritten signature)

Madeleine Joubert,
secrétaire générale de l'ICEA.

MJ/ml